

## MISE À JOUR DES MÉTIERS CLARIFICATION NÉCESSAIRE !

**En ce début d'année, beaucoup d'entre vous ont découvert dans leur connect agent un changement d'emploi "bizarre" et semblant ne correspondre à rien de logique ! Si chacun savait qu'il avait de forte probabilité d'être replacé dans l'un des nouveaux emplois du RIFSEEP mis à jour, personne ne s'attendait à des incohérences de ce type !**

**Nous avons saisi l'administration lors du CST du 31 janvier dernier et par mail le 1er février 2024 pour un éclaircissement à ce sujet .**

De : Pascale LONGHI CFE CGC <plonghi@cftcfcgc@gmail.com>  
Envoyé : jeudi 1 février 2024 15:18  
À : CORDIER Matthieu <mcordier@marseille.fr>  
Cc : Aude FOURNIER <afournier@marseille.fr>; SAUSER Laurent <lsauser@marseille.fr>; ENSEMBLE CFTC <ensemblecftc@gmail.com>  
Objet : Changements d'emplois/ nouveau RIFSEEP

Bonjour Matthieu,  
Je reviens vers vous concernant les échanges que nous avons eus hier au sujet des changements d'emplois dans connect que les agents ont découverts sans comprendre véritablement pourquoi.

Certes chacun savait qu'il avait de forte probabilité d'être replacé dans l'un des nouveaux emplois du RIFSEEP mis à jour. Mais dans certains cas, cela ne paraît pas logique.

C'est pourquoi, nous demandons que la démarche suivante soit mise en œuvre :

- 1/ une information générale via tous les supports de communication de l'administration pour rappeler que ces changements sont en lien avec le nouveau RIFSEEP, qu'ils sont encore discutables avec les DAF et qu'ils pourront évoluer ;
- 2/ Une discussion individuelle entre chaque agent et son N+1 ou avec son SAF ou sa DAF pour lui donner des explications sur le nouveau groupe choisi pour lui... et ce afin de lui permettre de comprendre, d'accepter ou de négocier en fonction de ses missions...
- 3/ La création d'une commission dédiée aux changements de groupe pour étudier tous les cas litigieux, composée de l'administration et de représentants du personnel (1 par OS) et donnant un avis pour éclairer le décideur final. Commission pouvant être saisie par l'agent lui-même si ses négociations avec sa hiérarchie sont vaines, ou si la DRH refuse la proposition de cette-ci, et se réunissant une fois tous les 2 mois minimum..

Bien entendu, nous allons vous saisir sur les cas individuels qui nous remontent.

Il serait dommage que ce dossier de refonte du RIFSEEP plutôt bien passé au CST de décembre, soit finalement entaché d'erreurs de communication, ou d'un sentiment des agents d'être déclassés, et ce même si le montant perçu ne varie pas à la baisse!

En espérant que ces demandes seront étudiées avec attention,  
bien à vous

## VOICI LA RÉPONSE DU DRH

RE: Changements d'emplois/ nouveau RIFSEEP

Boîte de réception x



mcordier@marseille.fr

À moi, Aude, SAUSER, ENSEMBLE

08:00 (il y a 1 heure)



Bonjour,

Nous sommes en effet en train d'opérer les changements d'emploi de manière à appliquer le nouveau régime indemnitaire à compter de la paie de février, comme nous nous nous y étions engagés. Les modifications qui ont pu être découvertes sans explication dans les outils (annuaire, Connect) ne sont donc pas fixées à ce stade. Nous allons masquer ces éléments le temps de réaliser les opérations de codification et d'accompagner le dispositif.

Une information générale à destination de tous les agents va être réalisée en ce sens. Une lettre individualisée sera également adressée à chacun de manière à expliquer sa situation indemnitaire et indiquer qu'il s'agit d'une première étape qui sera à approfondir au cours de l'année 2024. Le classement du métier pourra naturellement être réinterrogé à cette occasion. Une méthodologie sera définie dans ce cadre pour travailler les critères de valorisation de l'expertise et de classification des métiers pour mieux prendre en compte les contraintes spécifiques à chaque poste. La liste des métiers sera également sujette à examen, assurant ainsi une évolution constante et adaptée à nos besoins collectifs. Des groupes de travail spécifiques avec les organisations représentatives seront mis en place dans ce cadre avant la fin du premier trimestre 2024.

Nous partageons avec vous l'objectif d'accompagner cette évolution positive pour la collectivité et pour ses agents.

Cordialement,

**ET VOICI LE MESSAGE QUE  
LA DRH A FAIT PARAÎTRE  
SUR VOS CONNECTS SUITE  
À NOTRE INTERVENTION**

### Flash Info

02/02/2024 – Dans le cadre de la refonte du RIFSEEP et de l'application de la délibération du 15 décembre 2023, nous procédons actuellement à des mises à jour permettant l'application du nouveau régime indemnitaire sur la paie de février 2024. Les liens vers Connect et l'annuaire sont donc interrompus pendant cette période. Nous rappelons à cette occasion qu'aucun agent ne perdra. Une lettre individualisée sera également adressée à chacun de manière à expliquer sa situation indemnitaire. Il s'agira d'une première étape qui sera à approfondir au cours de l'année 2024



**DONC PAS D'INQUIÉTUDE !**  
**MAIS NOUS DEMEURONS VIGILANTS SUR LA SUITE !!!!**

**RETROUVEZ LES NOUVEAUX MÉTIERS ,**  
**LEURS SOCLES ET PLAFONDS**  
**EN SCANNANT LES QR CODES CI-DESSOUS**

Pour connaître le régime  
indemnitaire type par cadre  
d'emplois, scannez ce QR code



Pour connaître le nouveau barème  
des socles et maxi, par métier et  
groupe, scannez ce QR code !



**ENSEMBLE CFTC CFE CGC 2 rue Henri Barbusse 13001 Marseille**  
**ensemblecgccftc@gmail.com 04 65 85 97 45**